

AIDES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2019

 Travaux réalisés par un Professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Le professionnel doit justifier de sa spécialité RGE.	Les aides gouvernementales					Les aides complémentaires EDF			Les aides régionales Aides de l'Anah ⁽³⁾			
	 TVA	 CITE⁽¹⁾	 Éco-Prêt Taux Zéro	 Les Chèques Énergie	 Prime Coup de Pouce⁽²⁾		 Prime "Mon chauffage durable"		 Prime CEE (Quelle Energie / Engie / EDF / Total / Leclerc...)		 Habiter Mieux Sérénité^(a) Réservées à un ensemble de travaux de rénovation énergétique	 Habiter Mieux Agilité^(b) Réservées aux travaux d'urgence
					Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour tous	Pour les foyers modestes	Pour tous	Pour les foyers modestes
Chauffe-eau Solaire	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	-	-	✓	✓	✗	
Système solaire combiné	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	-	-	✓	✓	✓	
Panneaux hybrides (offre ECH₂O Sun) et matériel thermique⁽⁴⁾	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	-	-	✓	✓	✗	
Panneaux photovoltaïques et matériel PV ≤ 3 kWc	10 %	✗	✗	✗	-	-	-	-	✗	✓	✗	
Panneaux photovoltaïques et matériel PV > 3 kWc	20 %	✗	✗	✗	-	-	-	-	✗	✓	✗	
Chaudière Gaz à Condensation <small>(Très hautes performances énergétiques ETAS ≥ à 92%)</small>	5,5 %	30 %	✓	✓	600 €	1 200 €	-	-	✓	✓	✓	
Chaudière biomasse performante	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	-	-	✓	✓	✓	
Poêle à Bois	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	-	-	✓	✓	✓	
Pompe à chaleur Air/Air	20 %	✗	✗	✓	-	-	-	-	✓	✓	✓	
Pompe à chaleur Air/Eau	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	✓	✓	✓	
Pompe à chaleur Eau/Eau	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	✓	✓	✓	
Pompe à chaleur Hybride	5,5 %	30 %	✓	✓	2 500 €	4 000 €	1 000 €	1 500 €	✓	✓	✓	
Chauffe-eau Thermodynamique	5,5 %	30 %	✓	✓	-	-	-	-	✓	✓	✗	
VMC Double flux	20 %	✗	✗	✗	-	-	-	-	✗	✓	✗	
Frais d'audit énergétique	10 %	30 %	✓	✗	-	-	-	-	✗	(obligatoire pour bénéficiaire de cette aide)	✗	
Dépose cuve fioul	5,5 %	50 %	✗	✗	-	-	-	-	✗	✗	✗	

L'ensemble des dispositifs d'aides sont cumulables.

- (1) - Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de **30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion**. Il existe également un CITE de 30 % sur le montant de la main d'œuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'œuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah. Le CITE sur les panneaux hybrides (offre ECH₂O Sun) est limité à 520 € TTC / m² pour les foyers modestes et à 400 € TTC / m² pour tous les autres foyers. Il s'applique sur le matériel et la main d'œuvre.
- (2) - **Prime Coup de Pouce**
Conditions pour les foyers modestes : le plafond des ressources annuelles à ne pas dépasser est fixé à 35 510 € en Ile-de-France et 26 923 € dans les autres régions.

- L'aide sera calculée en fonction du système de chauffage choisi et des revenus. Le montant attribué s'élève à 4 000 € maximum pour les foyers modestes et 2 500 € pour les autres.
- (3) - **Aides de l'Anah**
Réservées aux propriétaires de leur habitation principale de plus de 15 ans, dont le revenu fiscal de référence de l'année N-1 respecte le barème de l'Anah.
À noter que pour bénéficier de la subvention Habiter Mieux Sérénité, il est nécessaire de faire appel à un opérateur-conseil. Il s'agit d'un partenaire professionnel formé pour vous accompagner le demandeur au long du projet.
- (a) **Anah Habiter Mieux Sérénité**. Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique.

- Foyers modestes** : 35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 7 000 € maximum.
+ **La prime Habiter Mieux 2** : 10% du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité).
- Foyers très modestes** : 50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de 10 000 € maximum.
+ **la prime Habiter Mieux 2** : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité).
- (b) **Anah Habiter Mieux Agilité**. Aide réservée aux travaux d'urgence.
Foyers modestes : 35% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 7 000 € maximum.

- Foyers très modestes** : 50% du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Agilité est de 10 000 € maximum.
- (4) - Les panneaux solaires hybrides (ECH₂O Sun) en couplage avec une chaudière gaz à condensation ou une PAC Air/Eau peuvent bénéficier d'une Prime Coup de Pouce chauffage. Les panneaux hybrides (ECH₂O Sun), peuvent également bénéficier d'une prime à l'autoconsommation, versée sur 5 ans, jusqu'à 390 € / kWc (sans conditions de ressource) en fonction de la puissance de l'installation (selon l'arrêté du 9 mai 2017).

RGE

TROUVER UN INSTALLATEUR

Les différentes aides ne pourront être accordées que si le particulier fait appel à un installateur RGE.

Pour rechercher un professionnel labellisé RGE, ayez le bon réflexe <https://www.qualit-enr.org/annuaire>

Pour trouver le professionnel proche de votre domicile, une liste d'installateurs est disponible sur <https://www.daikin.fr/fr/trouver-un-installateur.html>

Le gouvernement a mis en place le réseau FAIRE, un nouveau service public qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes.

Un conseiller FAIRE est disponible

au **0 808 800 700** Service gratuit + prix appel

LES AIDES GOUVERNEMENTALES ET LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES

TVA Taux réduit	En fonction des travaux réalisés dans votre résidence principale ou secondaire, achevée depuis plus de 2 ans, vous pouvez bénéficier de taux réduits de TVA au lieu du taux normal de 20 %. https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23568	
Crédit d'impôt 2019	Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) est accessible à tous et permet une prise en charge de 30 % sur le restant dû, après déduction des primes à la conversion. Il existe également un CITE de 30% sur le montant de la main d'œuvre sous conditions de revenus. Le taux de 50 % du CITE pour la dépose d'une cuve à fioul est appliqué au coût de la main d'œuvre, pour les ménages sous les plafonds de ressources de l'Anah. https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224	
Éco-Prêt à Taux Zéro	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905	
Le Chèque Énergie	https://www.chequenergie.gouv.fr	
Prime Coup de Pouce	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020	
Offre EDF "Mon chauffage durable"	https://travaux.edf.fr/financement/prime-energie-d-edf/mon-chauffage-durable ou https://www.primenergie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
Prime Engie	https://particuliers.engie.fr/economies-energie/conseils/realiser-des-travaux-d-isolation/le-point-sur-la-prime-eco-energie.html	
Prime Quelle Énergie	https://www.quelleenergie.fr/aides-primaires/certificats-economies-energie/prime-energie	
Programme Habiter Mieux de l'Anah	http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/etre-mieux-chauffe-avec-habiter-mieux/ ou http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-ressources/	
Aides de l'Anah	Foyers modestes	Foyers très modestes
Habiter Mieux Sérénité <small>Aide réservée à un ensemble de travaux de rénovation énergétique</small>	35 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 7 000 € maximum + La prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 1 600 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)	50 % du montant total des travaux HT. L'aide Habiter Mieux Sérénité / Agilité est de 10 000 € maximum. + la prime Habiter Mieux 2 : 10 % du montant total des travaux HT, dans la limite de 2 000 €. (Prime Habiter Mieux 2 - valable seulement pour l'aide Habiter Mieux Sérénité)
Habiter Mieux Agilité <small>Aide réservée aux travaux d'urgence</small>		
Aides et subventions locales	https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-proprietaire/amelioration/aides-locales-a-leco-renovation/	
Prêt de la Caisse d'Allocations Familiales	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1616	
Aides de la Caisse de retraite	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1613	
Compte Épargne CO₂	Une initiative encourageant la lutte contre le réchauffement climatique https://www.compteco2.com	